

**1) Êtes-vous prêt.es à exprimer publiquement votre opposition au projet OXYLANE ?**

Ce serait irresponsable tant que les recours sont encore pendants devant la justice.

Pour exprimer une opinion, il faut rappeler les faits.

Le projet, privé, conclu entre les propriétaires du terrain et la société Décathlon en 2012 a été présenté aux Saint-Clémentois et défendu par le maire de l'époque Alphonse Cacciaguerra.

La majorité actuelle a respecté les engagements pris en signant le permis d'aménager en 2015, toujours soutenu par Alphonse Cacciaguerra.

Aujourd'hui, le projet reste identique, à quelques modifications près signées de ma main en mars 2019, qui améliorent l'impact environnemental.

Cependant le contexte sociétal et environnemental a évolué et les certitudes sur l'utilité de ce projet se sont fissurées.

Seul, à ce jour, l'État et ses instances peuvent valider ou non ce projet initié il y a plus de 13 ans et dont une partie des permis, modifiés par les juges, sont encore soumis à examen.

Quand le droit aura définitivement donné ses réponses, notre équipe prendra ses responsabilités et consultera les Saint-Clémentois sur les décisions à prendre, en concertation avec les différentes associations, dont bien sûr le collectif Oxygène, et les aménageurs.

**2) Seriez-vous prêt.es à soutenir la Commune de Saint-Clément si elle s'oppose au projet Oxylane?**

A ce jour, l'opposition pure et simple au projet Oxylane ne peut être brandie de manière sérieuse, pas plus à Saint Clément que dans les autres communes.

Qui connaît le droit sait que la suppression du projet, si elle était décidée, ne pourrait être réalisée sans de très lourdes conséquences. Ce projet est une opération contractuelle qui met en relation les propriétaires du sol, d'une part et les aménageurs, d'autre part.

Annuler le permis d'aménager purement et simplement entraînerait des dommages et intérêts considérables dont chacun doit avoir conscience.

**3) Envisagez-vous la demande d'une suspension de ce projet, en vue d'une révision partielle correspondante du SCOT s'appuyant sur l'avis de synthèse des Services de l'État figurant en amont de l'Enquête Publique, dans lequel le Préfet a invité l'intercommunalité à retirer le projet Oxylane dans le volet économique du projet de SCOT?**

Le PLU de Saint Clément est en cours d'élaboration et passera, là encore, par la concertation des habitants de la commune. En ce qui concerne le SCOT : celui-ci incluait Oxylane depuis le début et a été validé par les services de l'État. Si la situation évolue, naturellement le SCOT sera modifié.

***4) Envisagez-vous de participer à l'élaboration d'un autre projet fondé sur une approche agro-écologique avec des élus du GPSL, des associations environnementales, des citoyens, des paysans ?***

Là encore, une fois les recours jugés définitivement, il conviendra de trouver un équilibre. Cela peut être fait avec certitude sur la moitié des lots que composent Oxylane puisqu'à ce jour, ils n'ont pas fait l'objet de dépôt de permis. A ce titre je suis entourée de spécialistes des questions environnementales afin de trouver la meilleure solution : d'abord et avant tout avec les Associations de protection de l'environnement, pour apporter les modifications les plus justes à ce projet : cela passe naturellement par la protection des sols et du paysage, par le développement de projets d'agriculture écologique et responsable avec nos agriculteurs.